



Règlement du concours vidéo *Hanscène Corsica* 2022

Article 1 : Présentation

L'Université de Corse, via la Mission Créativité et la Mission Handicap, propose un concours Vidéo Handicap Étudiant, en collaboration avec le Service Communication. Il est ouvert à l'ensemble des étudiants de l'Université de Corse. L'établissement se réserve le droit de vérifier la validité de la participation en se basant sur la carte étudiante en cours de validité. Les enseignants et personnes travaillant pour l'administration de l'établissement sont autorisés à apporter leur aide aux étudiants pour la réalisation de leur projet.

Sept catégories sont proposées pour illustrer l'univers du handicap :

- **ARTS ET ESSAIS** : montrer leur vision du Handicap par l'innovation et la création.
- **HUMOUR** : dérision et clin d'œil en tout genre.
- **SPORT** : faire rimer handicap avec performance, dépassement de soi, compétition, exploit...
- **VIE ÉTUDIANTE** : Pour ceux qui souhaitent aborder le handicap sous l'angle des études, de la vie de campus.
- **VIE PROFESSIONNELLE** : pour s'exprimer sur le handicap et le monde du travail.
- **VIE QUOTIDIENNE** : la vie chez soi, les loisirs, les moments avec les proches.
- **INNOVATION TECHNOLOGIQUE** aborder le sujet de la sensibilisation au handicap à travers un prisme technologique orienté solutions techniques, connectées, digitales.

Trois prix, d'une valeur unitaire de 300 euros par équipe lauréate, seront décernés selon le vote du public et le vote du jury :

Prix du public, Prix coup de cœur Mission Créativité, Prix coup de cœur Mission Handicap. Les prix sont financés par la CVEC.

Les participants au concours s'engagent à céder à l'Université de Corse de façon gracieuse et non exclusive des droits patrimoniaux d'auteur. L'Université de Corse pourra être amenée à diffuser ces vidéos à des fins promotionnelles, pédagogiques et de sensibilisation.

Les étudiants pourront également s'inscrire et soumettre leur vidéo afin de se démarquer à l'échelle nationale dans le cadre du concours **Tous Hanscène** : inscription et dépôt de dossier avant le 15 mars 2022. Davantage d'informations via le lien suivant <https://www.toushanscene.fr/concours>

Article 2 : Modalité de participation

Les candidats doivent être obligatoirement étudiants à l'Université de Corse et constituer une équipe de 2 personnes minimum à 4 personnes maximum.

Une équipe ne peut déposer qu'une seule vidéo et un candidat ne pourra pas participer à plusieurs projets dans plusieurs équipes.

La durée de la vidéo devra être comprise entre 2 minutes minimum et 3 minutes maximum, générique/crédits inclus.

La vidéo doit obligatoirement traiter le thème du handicap (visible et/ou invisible). La vidéo doit nécessairement être une création originale et non un montage de vidéos préexistantes. Les bandes son utilisées doivent être des créations originales ou libres de droits.

Les figurants intervenants dans le film peuvent être divers et variés : ils ne sont pas nécessairement des étudiants, ni issus du même établissement et leur nombre n'est pas limité.

Pour s'inscrire et participer au concours :

Les membres d'équipe devront déposer leur projet en envoyant un mail à creativite@univ-corse.fr entre le 7 février et le 13 mars.

Les participants devront envoyer la vidéo par mail (Renater, wetransfer) à creativite@univ-corse.fr, en fournissant une courte description de la vidéo ainsi que les crédits.

Ils devront compléter et transmettre impérativement le formulaire de cession des droits.

Les candidats devront également préciser les informations suivantes, pour chaque participant :

- Noms et prénoms des participants
- n° étudiant,
- filière et année d'étude,
- adresse e-mail.

L'Université de Corse ne prendra pas en compte tout projet jugé diffamatoire, discriminatoire, raciste, injurieux, irrespectueux, inadapté ou non conforme au respect de l'individu.

Les vidéos validées seront mises en ligne dans une playlist dédiée sur la chaîne YouTube de l'Université de Corse.

Article 3 : Propriété intellectuelle

Les participants reconnaissent que les projets sont leurs créations personnelles, originales et libres de tout droit (musical entre autres) de quelque nature que ce soit.

Ils reconnaissent également que toute personne apparaissant sur les vidéos et dont le visage peut être identifié a donné préalablement son autorisation de diffusion.

Les participants s'engagent à céder à l'Université de Corse de façon gracieuse et non exclusive des droits patrimoniaux d'auteur, qui sera autorisée notamment à diffuser ces vidéos à des fins promotionnelles ou pédagogiques. Toute remise de vidéo devra être accompagnée du formulaire dûment rempli de cession des droits.

Article 4 : Modalités de sélection et restitution aux lauréats

3 étapes clés

Etape 1 : Ouverture du concours et période de dépôt des vidéos du 7 février au 13 mars.
Ouverture des inscriptions et dépôts des vidéos via l'adresse mail : creativite@univ-corse.fr

Etape 2 : Ouverture des votes en ligne sur Youtube, pour le Prix du Public du 18 mars au 1^{er} avril
Les vidéos préalablement validées par les organisateurs du concours, seront hébergées sur la chaîne YouTube de l'Université, sur une playlist dédiée au concours. Elles feront l'objet d'un vote de la part du public, par la fonctionnalité « J'aime » de Youtube. Chaque personne pourra voter pour autant de vidéos qu'elle le souhaite mais seulement une fois par vidéo. La clôture des votes aura lieu le 1^{er} avril.

Etape 3 : Délibération du jury

Les membres du jury seront invités à sélectionner une équipe lauréate par catégorie. La délibération du jury aura lieu en avril 2022.

Lors de ce jury, des équipes lauréates seront désignées pour chacun des prix suivants :

- Prix du public : 300 euros
- Prix coup de cœur Mission Créativité : 300 euros
- Prix coup de cœur Mission Handicap : 300 euros
(Financement CVEC).

Le prix du Public sera attribué à la vidéo ayant reçu le plus de « J'aime » sur YouTube. En cas d'ex aequo le jury délibèrera.

Pour les prix coup de cœur, les membres du jury (composé à minima de 4 personnes) s'attacheront à juger et définir la capacité de l'équipe à illustrer de façon innovante et créative une des catégories précitées (critères : qualité de tournage et montage, originalité, respect du thème et de la catégorie).

Étape 4 : La restitution et remise de prix

La remise des prix se fera début avril 2022 à l'Université de Corse à Corte.
Les projets lauréats se verront remettre les prix du Concours Vidéo Hanscène.
Toutes les équipes participantes seront conviées à cette cérémonie.
Une projection des vidéos sélectionnées et un échange avec les lauréats sera organisé.

Article 5 : Acceptation du règlement du concours

Toute participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.